

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : { Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : { Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 20 Décembre.

Sans nous arrêter aux détails de la séance de mardi dernier, à la Chambre des députés, détails beaucoup trop longs pour le format de notre journal, nous voulons, avec notre confrère le *Soir* en indiquer l'esprit et la portée.

M. Le Royer a prononcé un et même deux bons discours, d'un caractère gouvernemental irréprochables. Il a conclu en faisant appel à l'union des gauches. Après le discours de M. Lockroy, avant le discours de M. Clémenceau, sur lequel personne ne pouvait se faire d'illusions, il faut avoir une conviction bien enracinée pour parler encore de cette union avec tant d'énergie.

L'union des gauches ! L'union de M. Clémenceau, qui a fait l'apologie de la Commune, qui a parlé de la Commune comme d'un gouvernement légal, qui a prétendu traiter au nom de la Commune avec le gouvernement régulier, qui a mis en parallèle l'œuvre de répression d'un crime d'Etat et le crime d'Etat lui-même ; l'union de M. Clémenceau, qui a dit ces scandaleuses paroles : « Eh bien ! messieurs, je vous déclare que si vous n'oubliez rien, vos adversaires se souviendront ; » l'union des partisans de l'insurrection et des républicains respectueux de la loi ! Allons donc !

Quand M. Clémenceau a prononcé les paroles que nous venons de citer, un grand murmure s'est élevé dans la Chambre, et alors M. Gambetta, intervenant, a repris les paroles de l'orateur et a cherché à en atténuer la signification. Il a défendu le droit qu'avait M. Clémenceau de dire « Si l'on ne prend pas une mesure d'oubli, on n'obtiendra pas que, d'autre part, le souvenir s'efface. »

La Chambre, il faut le constater, n'a pas admis cette atténuation, qui était une sorte d'invitation à M. Clémenceau de retirer ou d'expliquer son langage. Loin de répondre à la pensée du président, le chef de la démagogie a recommencé sa phrase sous une forme non moins vive et peut-être même plus énergiquement menaçante.

Il n'en reste pas moins évident qu'à un moment donné, le plus grave, sans nul doute, du discours de M. Clémenceau, M. Gambetta est intervenu pour sauver ce qui pouvait rester encore de cette union des gauches, qui fut, depuis deux ans, un *instrumentum regni*.

Maintenant, c'est au cabinet dont on nous annonce le prochain avènement de savoir profiter de cette situation nouvelle et d'édifier sur le terrain, désormais déblayé de la gauche, moins les intransigeants avoués ou déguisés, une véritable majorité gouvernementale.

L'heure est grave pour la République. Elle n'aura l'assentiment du pays qu'à la condition de combattre résolument les défenseurs de la Commune et les proscriptionnaires de la liberté religieuse.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENT DE M. GAMBETTA.

Séance du 18 décembre.

M. Brisson dépose un projet de loi sur la

réforme de la magistrature.

M. Keller défend les crédits rétablis par le Sénat, et relatifs aux traitements des évêques.

Il croit que la mesure de réduction de crédit votée par la Chambre n'est pas digne de cette Assemblée.

Il pense qu'après avoir augmenté tous les traitements, il est injuste de réduire les traitements des évêques et archevêques.

Il espère que le ministre des cultes, qui a défendu ces crédits devant le Sénat, viendra à la tribune prononcer les paroles qu'il a prononcées à la tribune du Sénat.

Un assistant interromp à plusieurs reprises. Le président rappelle les assistants au silence.

M. Lepère répond à M. Keller. Il maintient ses paroles prononcées au Sénat.

Il pense que le budget tel qu'il a été voté par le Sénat, et tel que l'avait présenté le gouvernement, était une chose juste et conforme au Concordat.

L'amendement de M. Keller est repoussé par 257 voix contre 226.

C'est un vote regrettable, qui montre sous un mauvais jour les sentiments dont une partie de la Chambre est animée.

### REVUE DES JOURNAUX

On lit dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* :

Le gouvernement devra s'appuyer exclusivement sur le concours de la majorité républicaine modérée de la Chambre, concours que rendra, qu'a rendu déjà plus considérable l'adhésion de la majorité républicaine modérée du Sénat, — car on n'a pas oublié l'entrevue récente des bureaux des trois gauches du Sénat avec le président actuel du conseil.

L'ordre du jour Devès, le 4 décembre, et l'ordre du jour Bernard-Lavergne, le 16 décembre, ont clairement fait voir quelle est la seule majorité possible, quel est le seul axe possible du gouvernement.

Il faut donc gouverner avec ceux qui ont voté l'ordre du jour Devès et l'ordre du jour Bernard-Lavergne.

Le *Globe* plaide également en faveur d'une scission des gauches.

La séance de mardi, dit-il, est un symptôme et une leçon. Si ce n'est pas le divorce immédiat, ce sont les sévices et injures graves qui en sont le préliminaire légal. Ce n'est pas, sans doute, le définitif, c'est peut-être l'irréparable.

Le *National* s'associe au *Globe* pour demander une rupture définitive avec l'extrême-gauche.

Le *Parlement* voudrait que la situation s'accusât officiellement par la constitution d'un ministère franchement opposé à la politique de concession aux radicaux.

\* \* \*

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, que nous citons plus haut, publie également l'intéressant article qui suit sur la composition de la Chambre des députés :

De quoi se compose actuellement la majorité ? — De la gauche républicaine, flanquée du centre gauche et d'un tiers de l'Union républicaine.

On nous excusera d'employer ces anciennes dénominations qui ne répondent plus à grand chose, mais qui nous permettent d'être mieux compris.

Si l'on se servait de termes nouveaux, on pourrait dire que la majorité du gouvernement se compose d'un centre (auparavant, gauche républicaine), d'une aile droite (ancien centre gauche), et d'une aile gauche (formée du tiers de ce qui fut l'Union républicaine).

Le parti républicain, pris en bloc, comptait environ 380 membres dans la Chambre.

Nous venons d'assister à la sécession de 80 de ces membres (30 de l'extrême gauche, 50 de l'Union républicaine).

50 autres — également de l'Union républicaine, — indécis, se sont abstenus.

En résumé, la séance de mardi a montré qu'il y a dans la Chambre actuelle :

Un parti de républicains modérés (gauche, centre gauche et premier tiers de l'Union républicaine) comprenant 240 à 250 membres ;

Un parti de républicains radicaux (extrême gauche et second tiers de l'Union républicaine) fort de 80 membres environ ;

Un parti de républicains indécis entre la modération et le radicalisme (c'est le dernier tiers de l'Union républicaine) comprenant à peu près les 50 républicains qui se sont abstenus ;

Enfin, un parti monarchiste, disposant de 150 voix.

Comme on ne peut pas gouverner avec la coalition (qui, d'ailleurs, n'est pas encore faite) des monarchistes et des radicaux, il est évident qu'on ne peut gouverner qu'avec ce gros de républicains modérés qui a donné la majorité (221 voix) le 4 décembre, qui l'a donnée encore (246 voix) le 16 décembre, et qu'on pourrait accroître et faire monter à près de 300 voix en ralliant les 50 abstentionnistes indécis. Mais ne dut-on même pas rallier les 50 abstentionnistes il n'en faudrait pas moins gouverner avec le gros des modérés, par la raison très-simple qu'il n'y a pas moyen de faire autrement.

Or, à quelles conditions peut-on gouverner avec les 250 modérés, avec les votants de l'ordre du jour Devès et de l'ordre du jour Bernard-Lavergne ?

Voilà certes la question la plus importante, la question que M. de Freycinet ne saurait méditer trop profondément avant d'arrêter son programme de gouvernement et de reconstituer le ministère.

### Temps.

Le conseil municipal de Paris vient de rejeter le budget des cultes par 32 voix contre 6.

Tous les avertissements ont été inutiles : l'assemblée qui siège aux Tuileries tient à jouer le rôle d'un Parlement au petit pied ; ce grand problème de la séparation de l'Eglise et de l'Etat que les Chambres n'ont pas encore tenté d'aborder, elle s'en empare délibérément et le tranche à sa façon. Suivant la remarque spirituelle du préfet, le rapporteur s'est donné la peine de professer une conférence législative que les candidats à la députation pourront étudier avec profit, mais qui n'avait que faire dans une enceinte municipale.

Les arguments que M. J. Roche a introduits à l'appui de sa thèse ne sont pas moins étranges que sa prétention. La dépense pour la Ville est obligatoire ; elle résulte d'un texte formel que le rapporteur lui-même n'a pu méconnaître. Il semblait donc qu'il fût difficile de passer outre, mais nos casuistes laïques ont des moyens à eux de se tirer d'embaras. Notre avocat a prétendu que la loi était obligatoire pour l'administration qui doit inscrire le crédit au budget, obligatoire encore pour le contribuable à qui l'on demande des fonds, mais facultatif pour le conseil qui vote. Ce conseil est libre, d'après lui, de se dérober à la loi en refusant d'enregistrer une dépense légalement stipulée. Il y a donc des obligations qui n'obligent pas. Nous n'inventons rien : cette théorie, que Racine a omis de mettre dans la bouche de ses *Plaideurs*, a été exposée tout au long, très sérieusement, et elle a fait fortune puisqu'elle a rallié les suffrages de la majorité.

Nous constatons avec tristesse qu'il ne s'est trouvé dans le conseil municipal que six opposants ; mais le chiffre des membres de cette assemblée est de quatre-vingts, et trente-huit conseillers, pas même la moitié du nombre total, ont pris part au vote. Que signifie cette abstention en masse ? Faut-il croire que les quarante-deux manquants ont voulu désapprouver, par leur retraite, un débat qui sortait des attributions et de la compétence d'une assemblée municipale ? Nous voudrions l'espérer dans l'intérêt même du conseil.

### Soleil.

Jamais, non jamais, de mémoire d'homme vivant, on n'a vu pareille négligence de l'administration de la ville pour l'enlèvement des neiges. Jamais, non jamais, dans ce siècle, sous quelque régime que l'on ait vécu, on n'a vu un préfet de la Seine ayant aussi peu souci des nécessités de la circulation dans Paris.

On a lu dans tous les journaux que le conseil municipal a voté des sommes suffisantes pour un prompt déblaiement des rues de la capitale. Le soin de l'exécution appartient tout entier à M. Hérold. Mais l'honorable sénateur-préfet est sans doute trop absorbé par son idée fixe de remplacer dans les écoles primaires tous les congréganistes par des laïques, pour s'occuper de l'enlèvement des neiges.

Cette opération a été aussi mal dirigée, aussi mal conduite que possible. Les trottoirs sont à peu près déblayés ; on le doit beaucoup aux propriétaires ou aux concierges. Mais qu'a-t-on fait des chaussées.

Chaque chaussée, même dans les rues, les boulevards et les avenues que l'on fréquente le plus et où circulent le plus de piétons et de voitures, est bordée d'une double ligne de monticules de neige baveuse qui la rétrécissent à un tel point qu'il n'est plus possible de les parcourir avec sécurité.

Avec l'argent mis à la disposition de M. Hérold, pour l'enlèvement des neiges, M. Haussmann aurait fait terminer cette utile opération en trois jours. Il y en a quinze qu'elle dure, et c'est à peine si elle a l'air d'être commencée.

C'est un scandale !

### INFORMATIONS

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que sur ma proposition, M. le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir, les chefs de corps et de légion de gendarmerie vous donneront avis des nominations et des changements de résidence concernant le personnel des officiers de gendarmerie dans la circonscription de votre département.

Les promotions ou changements de résidence seront portés à votre connaissance aussitôt que les chefs de légion en auront reçu notification.

Recevez, M. le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et des cultes.

Le sous-secrétaire d'Etat,

Signé : MARTIN FEULLÉE.

Le Président de la République a manifesté qu'il était opposé à la proposition de M. Boyssset en ce qu'elle portait atteinte à l'inamovibilité de la magistrature.

Puisque M. Clémenceau n'a pas craint d'évoquer les souvenirs sanglants de la Commune et d'opposer aux morts pour la loi, les morts de l'insurrection, nous devons opposer à sa statistique de fantaisie les chiffres officiels :

M. Clémenceau a dit : Il y a eu six cents hommes de l'armée régulière tués pendant la Commune. C'est le rapport du maréchal de Mac-Mahon qui le constate.

Le rapport dont parle M. Clémenceau accuse : Tués : officiers, 89 — soldats, 734.

Blessés : officiers 430 — soldats, 6,024.

Soit 7,331 hommes tués ou hors de combat.

La nouvelle des attaques dont est l'objet l'aumônier de Saint-Cyr a causé une pénible impression à tous ceux des officiers de notre armée qui ont eu occasion de connaître ce prêtre vénérable. L'un des griefs dont il est chargé par la presse radicale est assez singulier : le nombre des élèves de Saint-Cyr qui remplissaient leurs devoirs religieux à l'occasion de Pâques n'était dit-on autrefois que de 200 ; il serait de 500 aujourd'hui. Il n'est pas seulement odieux, il est tout à fait ridicule de reprocher à l'abbé Lamusse le développement de la foi et des pratiques religieuses chez les élèves de Saint-Cyr. Voudrait-on que l'aumônier de l'école s'appliquât à détourner les jeunes officiers avec lesquels il est en rapport de remplir leurs devoirs religieux ?

**La fête de l'Hippodrome.**

Paris, 18 décembre.

Une longue file de voitures arrive de tous les points de Paris à l'Hippodrome. L'entrée se fait avec ordre. Vers les dix heures, salle pleine, splendidement décorée. Partout les drapeaux espagnols alternent avec les drapeaux français. La ville espagnole construite au milieu de l'Hippodrome excite l'admiration. La reine Isabelle, arrivée à dix heures, prend place à la tribune d'honneur, ayant à ses côtés l'ambassadrice escortée de quatre membres de la presse. L'ambassade marocaine est arrivée à dix heures un quart. Le concert commence par l'ouverture de la *Muette*.

Paris, 19 décembre.

La foule était si grande à l'Hippodrome, que les billets d'entrée ont manqué. Le succès le plus complet a couronné cette fête.

Madrid, 18 décembre.

Il y a eu des illuminations à Madrid et dans d'autres villes de l'Espagne, en témoignage de gratitude envers la France. Des milliers de personnes sont allées s'inscrire à l'ambassade de France.

**ALSACE-LORRAINE. — Accusation de haute trahison.** — Une affaire de haute trahison est venue le 12 décembre dernier devant le conseil de guerre de Strasbourg. Il s'agissait d'un Polonais, Marian Zimakowsky, né dans la Prusse orientale, qui était accusé d'avoir commis le crime de haute trahison envers l'empire d'Allemagne; en communiquant au gouvernement français, contre une grosse somme d'argent, « des secrets d'Etat, des pièces et des renseignements qui doivent rester cachés dans l'intérêt de l'empire. »

Zimakowsky s'était établi photographe à Strasbourg depuis 1874. Il avait cessé ensuite d'exercer cette industrie et était tombé dans le dénuement le plus complet.

C'est en juin 1879 que, sur certaines dénonciations, le Polonais fut arrêté. Une perquisition opérée chez lui à l'improviste fit découvrir des photographies de portes blindées, des numéros du *Journal militaire hebdomadaire*, des lettres de Pologne et de Nancy, 2,000 m. en argent comptant; des livrets de la caisse d'épargne, se montant à plus de 6,000 m., au nom de ses enfants; un récépissé de dépôt de 4,000 m. émanant de la Banque d'Alsace et de Lorraine, etc.

Zimakowski était défendu par Me Reinhard.

Après plusieurs répliques du ministère public et de la défense, le conseil de guerre a rendu un verdict d'acquiescement, motivé par ce fait qu'aucune preuve ne pouvait être établie quant à la nature des secrets qui auraient été divulgués, et que l'origine de l'argent trouvé en possession de Zimakowski paraissait expliquée.

L'accusé, qui avait subi six mois de détention préventive, a été aussitôt mis en liberté.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE

M. Derrupé, vicaire général, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Cahors, le 19

décembre, à l'âge de 84 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi, dans l'église Cathédrale.

La messe du corps aura lieu lundi matin à 9 heures.

Nous reviendrons sur cette vie si bien remplie.

**Secours aux Indigents.**

COMITÉ DÉPARTEMENTAL.

Séance du 17 décembre 1879.

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf et le dix-sept du mois de décembre, le Comité départemental, institué conformément à la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur, en date du 12 du même mois, pour la répartition des subventions accordées sur le crédit de 5,000,000 voté par les Chambres en vue de venir en aide aux familles indigentes pendant la saison rigoureuse de l'hiver, s'est réuni à 2 heures du soir dans l'une des salles de l'Hôtel de la Préfecture.

Etaient présents :

M. Ernest Bargeton, préfet du Lot, Président ;

Mgr l'évêque de Cahors et M. Relhié, maire de la ville de Cahors, vice-présidents ;

MM. Cambres et Pradines, membres de la commission départementale; Soulié, curé de la Cathédrale; de Flaujac, membre de la commission administrative de l'hospice; Lebœuf, membre de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Tailhade, maire de Castelnaud; Bosc, maire de Poy-l'Evêque; Irissou, maire de Montcuq; Dilhac, maire de St-Géry; Charlat, maire de Bretenoux; Latour, maire de Labastide-Murat et Renoux, chef de Division à la Préfecture, secrétaire.

M. le Président déclare la séance ouverte et, après avoir expliqué le but de la réunion, il fait l'exposé suivant de la situation du département :

Messieurs,

« Pendant l'été dernier, la grêle et les orages ont dévasté beaucoup de communes du département. Les dégâts ont été considérables et une grande partie des récoltes a été compromise. Les pertes ont été régulièrement constatées par les agents des Contributions directes, et M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, par diverses décisions, a bien voulu accorder au département du Lot une subvention de 19,891 fr., qui a été répartie entre les victimes des orages.

Mue par un sentiment de même nature, l'administration s'est préoccupée des moyens de venir spécialement en aide aux planteurs de tabac. La caisse du centime présentant un boni assez considérable, il a été décidé qu'une somme de 8,000 à 10,000 fr. serait prélevée sur ce boni, pour être distribuée aux planteurs, dont les récoltes ont été avariées.

D'un autre côté, je me suis concerté avec M. le Directeur de la Culture, en vue de venir en aide aux cultivateurs en accordant aux uns une nouvelle culture, et aux autres une augmentation de celle qu'ils avaient déjà, de manière que toutes les demandes de l'espèce puissent recevoir satisfaction dans la mesure du possible.

Je demanderai à la commission départementale de prélever sur le fond des amendes de police correctionnelle, une somme de 4,000 fr. à répartir entre les communes qui organiseront des travaux d'utilité communale.

Dès le 1<sup>er</sup> octobre dernier, j'invitais M. l'Ingénieur voyer du département, à accélérer les projets de construction et d'entretien des chemins vicinaux, afin de pouvoir dépenser dans le courant de l'hiver, les crédits votés par le Conseil général. Le personnel des agents-voyers s'est mis à l'œuvre et j'ai la satisfaction de vous annoncer que les 11/12 des ressources créées, pourront être immédiatement employés. Il n'y a pas de département qui, sous ce rapport, se trouve dans des conditions plus favorables.

En ce qui concerne les chemins de fer, les besoins du département auraient été moins grands, si les chantiers des travaux avaient pu s'organiser, comme je l'espérais, au début de la mauvaise saison; mais le complément des études et l'accomplissement des formalités indispensables ne l'ont pas permis, quels qu'aient été le

zèle et l'activité de M. Lanteirès, Ingénieur en chef et de son personnel.

Cependant des adjudications importantes ont eu lieu pour les travaux de la ligne de Saint-Denis au Buisson, section de Saint-Denis à Souillac. Les travaux sont déjà commencés sur la ligne de Montauban à Cahors; ils recevront une grande impulsion dans le courant de cet hiver. De nouveaux chantiers vont être établis sur la ligne de Cahors à Capdenac, dont le tracé a été récemment approuvé.

Enfin le tracé de la ligne de Cahors à Souillac sera approuvé vraisemblablement dans la première quinzaine de janvier. Des chantiers seront immédiatement organisés sur cette autre partie du département.

Aujourd'hui, Messieurs, les rigueurs exceptionnelles de l'hiver que nous traversons, réduisent à la misère un grand nombre de familles. Le Gouvernement, dans sa constante sollicitude pour les malheureux, a demandé l'ouverture d'un crédit de 5,000,000 de fr., qui a été voté spontanément par les Chambres, pour venir en aide aux plus nécessiteux. M. le ministre de l'Intérieur a mis à ma disposition un à-compte de 8,000 fr. qui permettra de pourvoir aux besoins les plus urgents; mais cette somme sera pour le moment insuffisante, en présence des nombreuses demandes que j'ai déjà reçues. Désirant apporter au Comité des éléments sérieux pour effectuer une répartition efficace, j'ai demandé à M. le Ministre de l'Intérieur de me faire connaître la totalité de la subvention à laquelle le département du Lot pourrait avoir droit sur les 5,000,000 de fr.

Par son télégramme d'hier, M. le Ministre m'annonce qu'il lui est impossible de déterminer même approximativement, la part qui serait attribuée au département. Cela dépendra, ajoute M. le Ministre, des besoins qui seront constatés dans toute la France.

Je ne laisserai pas ignorer au Comité que par ma circulaire du 13 décembre, je me suis empressé d'inviter les municipalités à organiser des souscriptions en faveur des malheureux, et à indiquer les travaux d'utilité communale qui pourraient être exécutés, pour donner du travail aux ouvriers inoccupés.

Les nouvelles que je reçois tous les jours du département, prouvent que mon appel a été entendu. Partout s'organisent des souscriptions, des ventes, des loteries de bienfaisance; certaines communes créent des chantiers de charité. Nous pouvons donc croire, dès aujourd'hui, que la bienfaisance particulière achèvera l'œuvre de solidarité nationale entreprise par le Gouvernement; elle ne saurait, du reste, s'exercer dans des circonstances plus opportunes.

M. le Préfet invite ensuite le comité à émettre son avis sur la répartition de l'a-compte de 8,000 fr. que M. le ministre de l'Intérieur a accordé au département sur le fond de 5,000,000 de francs.

Pour répondre aux intentions de M. le ministre, qui sont de pourvoir immédiatement aux besoins les plus urgents, il propose de répartir ladite somme de 8,000 francs entre tous les chefs-lieux de canton et proportionnellement à la population normale de la commune; de cette façon les localités qui contiennent le plus grand nombre de malheureux, participeraient, sans retard, à la distribution.

La répartition aux autres communes sera faite à la réception d'un nouveau secours et selon les mêmes bases.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. La somme de 8,000 francs est donc répartie de la manière suivante :

Cahors.....	1200 francs
Castelnaud.....	400
Catus.....	200
Cazals.....	100
Labbenque.....	200
Lauzès.....	50
Limogne.....	150
Luzech.....	240
Montcuq.....	250
Poy-l'Evêque.....	300
St-Géry.....	100
St-Cirq-Lapopie.....	100
Bretenoux.....	120
Cajarc.....	200
Figeac.....	800
Lacapelle-Marival.....	180

Latronquièrè.....	70
Gorses.....	100
Souceyrac.....	100
Livernon.....	100
St-Ceré.....	400
Gourdon.....	550
Gramat.....	400
Labastide-Murat.....	200
Martel.....	300
Payrac.....	150
St-Germain.....	150
Salviac.....	300
Souillac.....	360
Vayrac.....	230
Total égal.....	8,000

M. le Préfet propose, en outre, de décider que toutes les fois que la subvention accordée à une commune dépassera 150 francs, la moitié de cette subvention sera mise à la disposition du conseil municipal, si cette assemblée le désire, pour être employée à des travaux d'utilité communale auxquels seront occupés les habitants nécessiteux de la localité. Les sommes recueillies par les conseils municipaux ou bureaux de bienfaisance au moyen de souscriptions, quêtes ou loteries de charité, pourront être affectées dans les mêmes proportions, à des travaux d'utilité communale, indiqués par le conseil municipal, lorsque les personnes nécessiteuses qui se trouveront dans l'impossibilité de travailler auront été secourues.

Cette proposition est également acceptée.

Le Comité exprime le vœu que les Hospices du département puissent participer aux secours de l'Etat si l'insuffisance de leurs revenus est démontrée.

M. le Préfet remercie Mgr l'Evêque, M. le Maire de Cahors et tous les membres du comité d'avoir assisté à la séance, et du concours empressé qu'ils ont bien voulu lui prêter dans cette circonstance. Il adresse les mêmes remerciements aux Maires des cantons éloignés qui, ne pouvant assister à la séance, lui ont adressé de précieux renseignements sur la situation de leurs cantons et sur les moyens employés pour secourir les malheureux.

Le secrétaire,  
RENOUX.

**Orphéon de Cahors.**

La Société orphéonique de la ville donnera, le mardi 23 décembre courant, à huit heures du soir, dans la salle du théâtre, un concert de charité avec le concours de la troupe d'artistes dirigée par M. Morvand, et celui de la musique du 7<sup>e</sup> de ligne.

Le produit de ce concert étant exclusivement réservé pour les pauvres, les entrées de faveur seront généralement suspendues.

L'affiche du jour donnera le programme de cette soirée.

Nous recevons la communication suivante, que nous nous empressons de publier :

Cahors, le 18 décembre 1879.

Monsieur le Directeur,

Nous vous adressons l'avis suivant avec prière de l'insérer dans votre estimable journal, sachant d'avance que la presse ne se refuse à aucune bonne œuvre.

**LOTÉRIE**

Organisée par les commerçants et industriels de Cahors au profit des pauvres.

A Messieurs les commerçants,

En présence de l'hiver rigoureux et des misères qui en sont la conséquence, plusieurs négociants et industriels de la ville ont eu l'idée de créer une loterie ou tombola, au profit des malheureux.

Cette idée a été accueillie favorablement par M. le Préfet, M. le Maire et M. le Président du Tribunal de Commerce.

Cette loterie se composerait de divers lots offerts par chaque industriel ou commerçant, et le prix et le nombre des billets en seraient déterminés dans une assemblée générale qui aura lieu dimanche 20 courant, à 2 heures, dans une salle de la Mairie, sous la présidence de M. Bousquet.

Nous faisons, Messieurs, un pressant appel à tous, persuadés que l'on ne s'adresse pas en

vain au commerce, quand il s'agit de soulager des souffrances.

Les membres de la Commission :

BOUSQUET, DENONS, FILHOL, GIRMA, MAURY Charles, LAFON Victor.

Les adhésions sont reçues, dès à présent, chez M. Filhol, négociant, Place du marché, chez MM. Girma, libraire, et Denons, marchand tailleur, Boulevard nord. Agréés, etc.

J. DENONS.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Présidence de M. Henri Valette, directeur trimestriel. Séance du 8 décembre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire-général propose de renvoyer, à un prochain fascicule, l'impression du rapport de M. Malinowski, sur le résultat des recherches archéologiques de MM. Dols et Bergognoux, à cause des difficultés qui se sont présentées pour l'impression des planches. On insérerait en remplacement une plus grande partie du travail sur les rues de Cahors.

Ces propositions sont adoptées.

M. le docteur Lebœuf fait connaître les plantes du groupe de calciflores que renferme l'herbier qu'il a composé aux environs de Cahors. Le nombre total des plantes de ce groupe qu'il a recueillies s'élève à 354. L'énumération seule de ces plantes donne déjà une idée de l'importance du groupe, considéré surtout sous le rapport alimentaire.

M. l'abbé Hérédié donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Jeanne d'Aymé*, et d'un sonnet, au *Chêne*, que lui a adressé M. l'abbé Calmon, membre correspondant.

MÉDAILLES D'HONNEUR.

Sur le compte-rendu par le ministre de l'intérieur des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de novembre 1879.

Nous remarquons parmi les médailles :

Lot. — M. A. 1<sup>re</sup> classe. — Sers (Charles), âgé de 15 ans, domicilié à Douelle; 3 octobre 1879: s'est jeté dans un endroit profond du Lot pour en retirer un enfant qui aurait infailliblement péri sans sa courageuse intervention. Déjà titulaire de la médaille de 2<sup>e</sup> classe, en argent.

Dans sa séance du 16 décembre 1879, le conseil de guerre de la 17<sup>e</sup> région de corps d'armée a rendu les jugements suivants :

1<sup>o</sup> F..., soldat au 7<sup>e</sup> régiment de ligne, condamné à trois ans de prison pour vol au préjudice d'un militaire;

2<sup>o</sup> M..., soldat au 9<sup>e</sup> régiment de ligne, condamné à huit ans de réclusion, cinq ans de surveillance et à la dégradation militaire, pour vols au préjudice de plusieurs militaires.

AVIS AU PUBLIC.

Le public est de nouveau prévenu que le délai fixé pour le remboursement, par les Caisses du Trésor, des *pièces divisionnaires italiennes*, expire le 31 décembre prochain. (Convention internationale du 5 novembre 1878.)

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880, ces monnaies ainsi que les *pièces pontificales* seront rigoureusement refusées par toutes les Caisses publiques.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 13 au 20 décembre.

Naissances.

Duc, Augustin, rue de la Préfecture. Baudel, Paul, rue de la Banque, Deilhes, Jean, rue du Four Ste-Barbe. Monjiol, Blanche, (Naturelle) Quai-Ségur.

Décès.

Vincent, Marie, 55 ans, rue des Augustins, n° 17 Carriol, Anne, 71 ans, rue des Remparts. Boissié, Rose, 60 ans, (hospice). Bertrand, Elisa, 26 ans, rue Clément-Marot. Couderc, Jean, 79 ans, rue du Four, n° 3. Taxe, Catherine, 84 ans, rue St-James. Conly, Florent, professeur au Lycée, 47 ans, au Lycée. Faillé, Anne, 73 ans, à St-Georges. Iches, Eugénie, 7 mois, rue Salvat. Soulié, Jean, 79 ans, rue Mascoutou. Levignac, Joseph, 76 ans, rue coin de Lastié. Calmels, Zulma 67 ans, rue Tapis Vert. Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 19 décembre soir.

Aucune nouvelle positive de la crise ministérielle. Toujours des impressions et des inductions au lieu de faits. Le *Journal des Débats* exprime ce matin l'espoir que la nouvelle administration sera animée d'un esprit très gouvernemental et pourra résoudre, en s'appuyant sur une majorité de gauche, les questions pendantes. Il est dans son rôle, de même que les organes du soir, la *France* entr'autres, en prévoyant que M. de Freycinet voudra renforcer le cabinet futur en y adjoignant un ou deux membres nouveaux de l'union républicaine. C'est possible. Mais quand on prononce des noms pour les ministères, et surtout qu'on parle du remplacement des ministres actuels des finances, de la guerre et de la marine, on va trop vite, sinon trop loin. Il faut attendre que la session soit close pour toucher ce point délicat des questions de personnes.

Paris, 20 décembre matin.

On croit que la discussion sera très vive au Sénat au sujet du crédit des archevêques et évêques que la Chambre a refusé de maintenir. Les droites s'agitent et auraient décidé avant la séance que MM. Batié et Delsol présenteraient un amendement tendant à rétablir de nouveau le crédit; le duc d'Audiffret Pasquier aurait même exprimé l'intention de rompre une lance en faveur des droits du Sénat.

Dans le monde politique on est assez d'avis qu'il serait temps de vider cette question du droit et des attributions des deux Chambres, en matière financière et, d'un autre côté, comme il n'y a que le congrès qui puisse résoudre les difficultés constitutionnelles, on se trouve en quelque sorte dans une impasse.

Paris, 20 décembre, 2 h. soir.

Les journaux du soir, le *Temps* entr'autres, publient des compte-rendus très-intéressants et très-détaillés de la fête de l'Hippodrome. Le grand succès de la soirée a été le défilé des gendarmes espagnols et des toreros dont l'apparition, au milieu de ce décor de circonstance, a fait véritablement sensation.

On cite un chiffre fabuleux pour la recette.

Là encore il y a eu des privilégiés parmi les aimables vendeuses de la fête de nuit, et des dessins envoyés par les artistes ont dû procurer une jolie somme à Mlle Sarah Bernard et à sa raison sociale.

Quant à *Paris-Murcie*, le succès de cette belle publication est prodigieux; on se l'arrache littéralement. Le tirage des deux cents premiers mille numéros a été enlevé en 24 heures et l'attente des éditeurs est de beaucoup dépassée.

Tant mieux! Les pauvres de Murcie et de France n'y perdront rien.

Bourse de Paris

Cours du 20 Décembre

Rentes 3 p. %	81.45
— 3 p. % amortissable	83.70
— 4 1/2 p. %	112.50
— 5 p. %	114.95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 19 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.392 50	3.375 »
Crédit foncier	1.047 75	1.032 50
Orléans-Actions	1.130 »	1.127 50
Orléans-Obligations	388 50	388 25
Suez	715 »	715 »
Italien 5 %	51 50	50 90

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque et Magasin d'Éducation et de Récréation. — Livres d'Étrennes nouveaux in-8° illustrés. — Petite Bibliothèque Blanche et Albums. — J. Hetzel et C<sup>e</sup>, Editeur, 18, rue Jacob, Paris.

Tous les ans, quelle qu'ait été la saison, la Librairie J. Hetzel et C<sup>e</sup> arrive à la fin de chaque année avec une moisson qui ne se ressent pas du temps qu'il a pu faire. Les fleurs, les fruits,

les blés ont pu manquer. Le soleil a pu se refuser à mûrir les raisins; la récolte de la *Bibliothèque* et du *Magasin d'Éducation* et de *récréation*, livres et albums, quand vient décembre, doit être prête, et elle l'est en effet.

Ce serait certes le droit de MM. Jules Verne, Stahl, E. Legouvé, Lucien Biart et de leurs collaborateurs d'avoir leurs bons et mauvais jours, car enfin les cerveaux, comme le reste, connaissent la fatigue. Mais la Maison Hetzel est prévoyante, elle amasse au beau temps pour faire face aux années stériles. Rien n'est abandonné à l'improvisation dans ces excellentes publications, chacune sait attendre son tour. Au jour voulu, la collection J. Hetzel se présente à son nombreux public avec des œuvres toujours mûries, dignes de toutes les préférences.

Le résultat des travaux de la Librairie Hetzel sera reçu cette année avec la faveur dont les familles attentives ont fait à cette maison une très douce habitude.

Nous allons, comme tous les ans, présenter brièvement, à nos lecteurs, chacune des nouveautés que M. Hetzel met au jour. Chacun des âges de l'enfance, depuis les bébés jusqu'à l'adolescence et la jeunesse, y trouvera son compte, et l'âge mûr saura s'arranger de l'ensemble. Ce qui a qualité d'art et de littérature est pour tous. Il n'est pas de petit sujet sitôt qu'il est traité de main de maître.

Les 500 Millions de la Bégum, grand in-8° illustrés par Jules Verne. — Dessin de Benett. — Broché, 5 fr.; toile, 7 fr.

La pensée mère des 500 Millions de la Bégum est une pensée patriotique et philosophique à la fois, bien qu'à la portée de tous. On comprendra quel a été le but de l'auteur en mettant en présence l'histoire de la Cité d'Acier et de France-Ville, la cité nouvelle, et chacun en France et à l'Étranger pourra mettre à profit l'enseignement qui en ressort. On ne saurait vraiment trop admirer l'incroyable variété dans l'étude et dans la fécondité qui a rendu possible au célèbre écrivain de donner, dans la même année, trois œuvres aussi différentes que les 500 Millions de la Bégum, les Tribulations d'un Chinois et l'Histoire des grands Navigateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les Tribulations d'un Chinois, par Jules Verne. — Dessin de Benett. — Gr. in-8° broché, 5 fr.; toile, 7 fr.

Dans les Tribulations d'un Chinois, de M. Jules Verne, grâce aux péripéties d'une fable où le drame alterne avec la comédie, nous sommes au cœur de la Chine; non pas d'une Chine de fantaisie, mais de la Chine telle qu'elle est dans son étrange réalité. Les illustrations de M. Benett, qui éclairent le texte, ajoutent à l'exactitude du tableau. M. Benett a fait un séjour de plusieurs années en Chine, et ses nombreux et charmants dessins seront appréciés de tous ceux qui aiment à la fois l'art et la vérité. M. Benett est, de tous nos artistes français, le seul peut-être qui ait vu tout ce qu'il a à peindre. De ses nombreux et lointains voyages, il a rapporté de vrais trésors dont, à chaque œuvre nouvelle de M. Jules Verne, on pourra mieux apprécier la richesse.

N. B. — Les deux ouvrages: les 500 Millions de la Bégum et les Tribulations d'un Chinois, en un seul volume: broché, 9 fr.; toile, 12 fr.; relié, 14 fr.

Histoire des grands Navigateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, par Jules Verne. — 51 dessins originaux par P. PHILIPPOTEAUX. — 66 fac-simile et cartes par MATTHIS et MORIEU. — Gr. in-8° br., 7 fr.; toile, 10 fr.; rel., 12 fr.

À côté de ses œuvres d'imagination, M. Verne a entrepris d'écrire l'Histoire de la découverte de la terre, c'est-à-dire l'Histoire de tous les grands Voyages et de tous les grands Voyageurs et Navigateurs qui, successivement, ont exploré les mers et les terres jusqu'à eux inconnues. Les études que nécessitait un travail aussi considérable témoignent des travaux sérieux par lesquels M. Jules Verne s'était préparé à l'accomplissement de ses Voyages extraordinaires. Ces travaux expliquent comment l'éminent conteur s'est trouvé apte à donner pour base à ses charmantes fictions la science la plus sûre. Sous ce titre: les Navigateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, paraît aujourd'hui la seconde partie, complète par elle-même, de cette œuvre importante. Nous ne saurions assez vivement engager les jeunes lecteurs à faire de l'Histoire des grands Voyages, des grands Voyageurs et des grands Navigateurs, le fonds de leur bibliothèque. C'est l'histoire tout entière de la découverte de notre globe qui passera ainsi sous leurs yeux, prise aux sources les plus authentiques, par un narrateur dont ils connaissent les mérites.

Un Voyage involontaire, par Lucien Biart. — Dessins de H. MEYER. — In-8° br., 7 fr.; toile, 10 fr.; rel., 11 fr.

Nous ne croyons pas nous tromper en prédi-

sant un succès extraordinaire au très amusant Voyage involontaire de M. Lucien Biart.

M. Lucien Biart, en outre de son talent d'écrivain et de conteur, si apprécié des lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* et des journaux les *Débats* et le *Temps*, a cet avantage qu'il a vu, qu'il a habité longtemps les pays où il a placé l'action de ses livres; il les connaît en artiste et en savant, et la peinture animée qu'il nous donne des mœurs des habitants, des animaux, des plantes et des contrées si curieuses qu'il décrit, a le mérite d'être toujours faite d'après nature.

La Gileppe, par le Dr Candèze. — Dessins de C. RENARD. — In-8° br., 7 fr.; toile, 10 fr.; rel., 11 fr.

La Gileppe est pour faire pendant aux *Aventures d'un Grillon*. C'est l'exode d'une population d'insectes, habitants heureux jusque-là d'une vallée, arrosée par les eaux fraîches d'une jolie rivière. Un beau jour la rivière est à sec; un barrage formidable et définitif, œuvre étrange et étonnante qui fait grand honneur à la Belgique, l'a détournée de son cours au profit d'une autre contrée. L'eau manque partout. C'est l'histoire de l'effet foudroyant produit par ce cataclysme sur les innombrables populations des insectes qui habitent les bords si fortunés de la Gileppe que le savant et spirituel naturaliste, le docteur Candèze, nous raconte.

C'est de l'histoire naturelle écrite de science et de main de maître, qui passe là sous nos yeux, et qui, dans les misères mêmes de l'insecte, arrive à remonter dans nos cœurs les plus sensibles de nos fibres humaines. La plume humoristique du docteur Candèze donne un intérêt étonnant à toutes les scènes gaies ou touchantes qu'il décrit, et nous apprend, chemin faisant, mille choses que nous avions le tort d'ignorer.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ DE VAUDEPART Manufacture de Blancs Minéraux

Exploitation de produits agricoles.

EMISSION

DE 3,000 BONS

Industriels et Agricoles

(2<sup>e</sup> SÉRIE) Remboursables à 100 fr. en 30 années RAPPORTANT: 6 FRANCS PAR AN

Jouissance du 1<sup>er</sup> Janvier 1880

GARANTIE DES BONS

En plus des garanties propres aux Bons Industriels et Agricoles de Vaudepart, chaque Bon est accompagné d'une

Police d'Assurance

de 100 fr. de la Société d'Assurances financières, au nom du Souscripteur, remboursable à 100 francs dans une période de 1 à 70 ans.

PRIX D'EMISSION

Le Bon Industriel et Agricole accompagné de la Police d'Assurance est délivré.

AU PRIX DE 97 FR. 50

Payables { 10 francs en souscrivant.  
10 francs à la répartition.  
20 fr. du 25 au 30 janvier 1880.  
20 fr. du 25 au 28 février 1880.  
20 fr. du 25 au mars 1880.  
17 fr. 50 du 25 au 30 avril 1880.

Total. . . 97 fr. 50

Les titres libérés à la répartition sont délivrés à 97 fr. net

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les Vendredi 19 et Samedi 20 Décembre 1879. à PARIS. . . à la CAISSE VIVIANNE, 45, rue Vivienne. à LYON. . . à la SOCIÉTÉ DE VAUDEPART, 18, r. Choiseul du RHONE, 27, rue Centrale.

MARSEILLE au COMPTOIR DE CHANGE 4, r. St-Ferréol. à LILLE. . . au COMPTOIR DE CHANGE du Nord, 6, rue Nationale.

Tous Coupons à échéance de Janvier seront reçus en paiement, sans commission.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. Le prospectus détaillé est envoyé sur demande

Sixième Année

L'éclaireur Financier

Paraît tous les Samedis.

L'éclaireur Financier est indispensable à tous les porteurs de Titres.

Résumé de chaque numéro: Article d'actualité, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recette des Chemins de fer, Renseignements détaillés sur toutes les valeurs, Listes de tous les Tirages, Échéances et prix exacts des coupons, Cours officiels de toutes les valeurs.

Prime Gratuite

Un magnifique Portefeuille en cuir de Russie

Paris, 45, rue Vivienne, 45, Paris.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

**Le GAULOIS** publie *lundi* matin 15 Décembre, **LA TOILE D'ARAIGNÉE**, roman inédit par **LOUIS DAYVL**, auteur de la *Maîtresse légitime*.

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du **BARRY**, de Londres, 31 ans de succès  
100.000 cures réelles par an.

La **REVALESCIÈRE** DU **BARRY** est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge

(55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la **REVALESCIÈRE**. — N° 49, 871 : Mme Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Robertis, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les **Biscuits de Revalésière** enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La **Revalésière chocolatée**, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à **Cahors, Vinel, pharmacien**, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du **BARRY** et C<sup>o</sup>, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Contre les **Rhumes, Grippe, Bronchites Irritations de poitrine**, les pectoraux reconnus les **plus efficaces** par les Médecins

sont toujours le **Sirop** et la **Pâte de Nafé** de **Delangronier** ; ne contenant ni opium, ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés sans crainte aux enfants atteints de coqueluche.

Le **PURGATIF** le plus agréable et le plus efficace est le **Chocolat de Desbrière**, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons).

**MAL DE DENTS**. — L'Eau du **D<sup>r</sup> OMÉARA** calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

**Crédit Foncier de France**

Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement. Emission d'Obligations foncières à court terme.

Le **Crédit Foncier de France** consent des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement, d'une durée qui ne dépassera pas 5 années.

L'intérêt de ces prêts sera de 4 45 % sans commission, pour une durée de 4 à 5 ans.

Ce taux pourra être réduit, suivant accord, pour les prêts d'une durée inférieure à 4 ans.

Le **Crédit Foncier de France** met aujourd'hui en souscription des Obligations foncières à court terme, au porteur ou nominatives, aux taux suivants :

à 1 an d'échéance	2 %
à 2 ans	2 1/2 %
à 3 ans	3 %
à 4 et à 5 ans	4 %

Les Obligations au porteur sont de 500 fr. les Obligations nominatives sont de toute somme multiple de 100 francs.

S'adresser : pour Obligations, au **Crédit foncier de France** et à MM. les Trésoriers Généraux et les receveurs particuliers de finances ;

Pour les prêts au **Crédit foncier de France** aux Notaires.

**MÉDECINE.**

I. — **Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche**, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des **PASTILLES DE DETHAN**, au sel de Berthollet : 2 f. 50, la boîte.

II. **Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc.** — Faire usage des **PASTILLES** et des **POUDRES DE PATERSON**, au bistoult et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — **Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses**. — Le **VIN DE BELLINI** au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille : 4 fr.

Dépôts à la pharmacie **DETHAN**, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

Le **Vin Aroud au quinquina au fer** et à tous les principes solubles de la viande est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie, l'appauvrissement ou l'altération du sang. Ce vin, d'une saveur exquise, renferme les éléments constitutifs du sang, des muscles et des os. Il convient donc aux convalescents, aux enfants, aux jeunes filles, aux vieillards enfin à toutes les personnes d'une constitution languissante, ont affaiblies par le travail, les veilles, les excès de toutes sortes ou la maladie.


Se vend à Paris, chez **J. Ferré**, successeur de **Aroud**, 102, rue Richelieu et dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, **A. Layout**.

Nouveaux Noms des Rues de Cahors.

1880

**CALENDRIER DU LOT**



Prix : 50 centimes.

EN VENTE :

Chez tous les libraires.

Adresses Commerciales.

**LA VELOUTINE**

Poudre de Riz spécialement préparée au Bénarès

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adouci et lustrée, ainsi que telle et telle au fabricant autorisé.

PARIS 9, rue de la Paix

CH. FAY, Inventeur et fabricant

**J<sup>h</sup> DELFOUR LIBRAIRE**

A CATUS

Cette Librairie tient l'article de Bureau et les Livres Religieux et Classiques.

M. DELFOUR fera tous ses efforts pour satisfaire sa clientèle. Ses prix seront très modérés.

**A VENDRE**

EN BLOC OU A PARCELLES

les **Outils et Tours** provenant des ateliers de Serrurerie et de Tourneur, appartenant au **Sieur RAMONDOU**, serrurier-mécanicien, rue et quai St-Urcisse, à Cahors.

**GAZETTE DE PARIS**

Le plus grand des Journaux financiers

HUITIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

4 FRANCS

Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Ventes, Salines, etc. — Comptes rendus des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Échancé des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F<sup>r</sup>. Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

59, Rue Taitbout — Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

**La Goutte et les Rhumatismes**

sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du **D<sup>r</sup> Patisson**.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez **Saint-Sevez**, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

**LE CAFÉ DES GOURMETS**

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux Bandes portant le nom : **LECAFÉDES GOURMETS**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

1 FRANC par AN

63,000 Abonnés

52 NUMÉROS

**Le Moniteur des Valeurs à Lots**

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 6,500,000 fr.

Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

**DOUCEDE,**

Marchand **TAILLEUR**, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC**, comme marchand tailleur et que je m'efforcerais de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

**DOUCEDE**, marchand tailleur.

**LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS**

(10<sup>e</sup> année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la **Société Française Financière** (anonyme) au capital de Six millions.

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers

Paraît chaque dimanche. — 16 pages de texte.

Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS

Paris et Départements **3 FR. PAR AN**

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE

Un beau **PORTEFEUILLE FINANCIER**

Traité de Bourse de 400 pages.

**LA REGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT**

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez **M. Vinel**, pharmacien

**AVIS.**

Le sieur **LAVERGNE**, charpentier à Cahors, prévient le public qu'il vient d'établir, faubourg Saint-Georges, à côté de l'église Notre-Dame, un Magasin de bois du Nord et du pays, tel que : Basteings, Madriers, Planches de Nerva et de Sapin ; Planches de Peuplier de Garonne, de Noyer et d'Ormeau, de toutes dimensions.

Il espère que la bonne qualité de ses marchandises et ses prix très-modérés, lui attireront une nombreuse clientèle, qu'il saura conserver par les soins qu'il mettra à la satisfaire sous tous les rapports.